

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

- - -
Travail-Démocratie-Paix
- - -

ORDONNANCE N°3 2/70 du 28/8/70

portant approbation de "l'Accord de crédit de développement
entre la République Populaire du Congo et l'Association
Internationale pour le Développement" (projet d'aménagement
routier Pointe-Noire Makola).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution ;

Vu "l'Accord de crédit de développement" entre la République Populaire
du Congo et l'Association Internationale pour le développement ;

Le Bureau Politique et le Conseil d'Etat entendus ;

ORDONNE :

Article 1er.- Est approuvé l'accord de crédit de développement n° 189/COB en date
du 28 Mai 1970, passé à Washington (Etats-Unis d'Amérique) entre la République
Populaire du Congo, d'une part, et l'Association Internationale pour le Développe-
ment, d'autre part.

Article 2.- La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée
au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 28 AOUT 1970

Le Chef de Bataillon



Marien N'GOUABI.-